

Crédit de CHF 800'000.-- pour l'agrandissement du parking attenant à la bibliothèque et le réaménagement du préau du groupe scolaire, parcelles n° 3180, 3181 et 3422, ainsi que la création d'un parking événementiel lié à la salle communale, parcelle n° 2534

Vu les travaux de la commission du territoire et des constructions, de la commission des affaires sociales, de la solidarité, des sports et des loisirs et de la commission ad hoc pour l'utilisation de la salle communale et des alentours,

Vu la création de logements dans l'immeuble sis route de Bellegarde 82 et 84, et vu la réhabilitation du café-restaurant du Virage, nécessitant de nouvelles places de parking,

vu les divers réaménagements du centre du village en cours et prévus à court terme induisant des suppressions de places de stationnement,

vu que les parcelles n° 3180, 3181 et 3422 sont propriétés de la Commune et que les parcelles 3180 et 3181 avaient été achetées il y a une dizaine d'années à titre de réserve foncière,

vu la possibilité d'agrandir le parking existant de la parcelle n° 3422 sur les parcelles n° 3180 et 3181 et répondre ainsi au besoin précité de création de places de parking publiques et privées,

vu que ce projet d'extension de parking permettra de sécuriser davantage les cheminements piétons dans le secteur et sera accompagné de plantations d'arbres et d'arbustes permettant d'améliorer la qualité paysagère du secteur,

vu la nécessité de démolir le hangar sis sur la parcelle n° 3180 pour réaliser cette extension de parking,

vu l'opportunité d'améliorer la place de jeu située entre le futur parking et le complexe scolaire avec notamment l'installation d'un terrain multisport pour compléter l'offre de loisirs offerte aux jeunes de Chancy,

vu le plan d'avant-projet réalisé par les bureaux AFM Architectes et Les Ateliers Eureka Architectes paysagistes, et approuvé par l'Office Cantonal des Transports,

vu l'estimatif du bureau d'architectes paysagistes Les Ateliers Eureka pour l'étude du projet, la dépose des autorisations de construction des aménagements prévus et de démolition du hangar, ainsi que pour la réalisation de ces travaux,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et son règlement d'application,

sur proposition de M. le Maire,

le Conseil municipal

décide à la majorité qualifiée

par 9 oui, 1 non et 3 abstentions sur 13 CM présents

1. De réaliser les travaux pour l'agrandissement du parking attenant à la bibliothèque et le réaménagement du préau du groupe scolaire, parcelles n° 3180, 3181 et 3422, ainsi que la création d'un parking événementiel lié à la salle communale, parcelle n° 2534, de la commune de Chancy.
2. D'ouvrir à M. le Maire un crédit de CHF 800'000.-- destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, puis de les porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2025.
5. De financer cette dépense par les liquidités communales.
6. D'autoriser M. le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 800'000.--, afin de permettre l'exécution de ces travaux.